L'ABEILLE

[illegible] par J. Bayon, Delaup & Cº.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI ([illegible]), 18 SEPTEMBRE 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle Orleans, 18 Sept.

La *Gazette* de Philadelphie nous adresse une épreuve portant la date du Samedi 28 août, à 11 h. du matin, qui nous annonce une nouvelle importante pour le commerce de notre pays; la voici :

"Plusieurs lettres reçues en ville sont à peu-près de la même teneur que celle dont suit un extrait. On ajoute foi ici à la nouvelle dont il s'agit, et nous croyons pouvoir féliciter par avance nos fermiers sur les nou- lles demandes de produits agricoles qui leur seront faites, et nos négocians sur la perspective qu'il ont de voir bientôt s'agrandir le cercle de leurs opérations commerciales.

New-York, 27 *Aout—2 heures.*

"On vient de recevoir en ville des lettres par le *Caledonia*, adressées à une maison très-respectable; elles annoncent que les ports des Indes Occidentales sont ouverts au pavillon américain."

2 *heures et ½* : J'ouvre cette lettre pour vous confirmer la nouvelle qu'elle contient.

—Nous avons reçu des journaux de Véra-Cruz jusqu'au 1er. du courant. Nous en ferons connaître la substance dans notre prochain numéro.

Extrait d'une lettre adressée à une personne de cette ville, et datée de

Mexico, 14 *aout.*

Nous sommes ici à peu près dans le même état que depuis cinq mois ; le pays est déchiré par les partis rivaux qui ne cessent de se disputer ; de jour en jour, personne ne peut dire comment cela finira. Le colonel Alvarès, dévoué partisan de l'ancienne administration, a déployé tant d'énergie et de talent pendant les deux derniers mois, qu'il a fait revivre les espérances des amis du général Guerrero. Avec de faibles moyens il a, par son activité, sa grande bravoure, et des mouvemens judicieux, taillé en pièce l'armée du général Bravo dans une suite de petites affaires. Cette armée de Bravo n'existe plus. Ces succès ont inspiré de la confiance à Alvarez, et ont puissamment contribué à augmenter son armée; et s'il avait des armes pour tous tous ceux qui désirent se joindre à lui, on affirme qu'il pourrait incorporer de suite plusieurs milliers d'hommes. Le gén. Armijo a reçu des renforts de cette ville, et s'avance sur Alvarez *pour l'écraser*, comme ils disent. J'ai la persuasion qu'il échouera dans ce projet : Alvarez, même s'il ne détruit pas l'armée d'Armijo comme celle de Bravo, se soutiendra. Un bruit qui se répand en ville, dit qu'Alvarez a battu l'avant garde d'Armijo et lui a pris deux pièces d'artillerie; je ne serais pas surpris d'apprendre que cette nouvelle se confirme.

—Nous donnons aujourd'hui la suite des nouvelles publiées dans notre extra de jeudi. Les remarques suivantes sur la prise d'Alger, sont de l'*Evening Post* de New-

"La prise d'Alger donne lieu à diverses spéculations parmi les journaux anglais, sur la question de savoir ce qu'on fera du pays conquis. Mais tandis qu'il y a contradiction entre les idées, quant à la marche qui sera adoptée par les souverains alliés dans le but de conserver cette *balance des pouvoirs* dont on parle tant, on paraît assez généralement n'avoir qu'une seule pensée sur la nécessité non-seulement de priver le Dey de son autorité actuelle, mais aussi d'adopter des mesures qui placent ce territoire, trop long temps gouverné par un pouvoir barbare, et soutenu par les pratiques les plus illégales, sous la tutelle d'une autorité européenne. Qu'Alger doive être érigé en un royaume séparé, comme la Grèce, sous la direction d'un souverain choisi et nommé par les puissances alliés ; ou que cette ville doive être gardée par la France, ou toute autre nation chrétienne, comme une colonie, c'est là une question qui ne touche pas directement les intérêts généraux du genre humain. Mais, maintenant que ce formidable repaire de voleurs et de barbares, jusqu'à présent non conquis et même considéré comme à-peu près imprenable, a été à la fin complètement subjugué, le monde civilisé demande impérieusement qu'on ne permette pas de nouveau aux mêmes hommes d'y réunir des forces, et d'être encore une fois la terreur et le fléau des nations. On peut à peine appréhender un tel événement. Les jalousies et les craintes des souverains alliés pourront faire de la question du réglement définitif du sort d'Alger, une affaire difficile à terminer; mais que l'on prenne un arrangement tel, qu'il soit désormais impossible au croissant de briller jamais sur les tours en ruines du Dey, c'est ce dont nous ne doutons nullement.*"

"Le *Courier* de Londres, qui est regardé comme l'organe du ministère, parle un peu vaguement des projets probables que la France pourrait former pour sa conquête. Il affecte, néanmoins, de traiter légèrement les alarmes de ceux qui craignent que la France ne tente de reconstruire un nouveau royaume d'Alger, d'où, étendant ses conquêtes dans le cœur de l'Afrique, elle irait attaquer le roi de Tembocteu dans son palais de boue, et ajouterait ainsi une puissante province barbaresque à son empire. "Les Français ont pu avoir d'autres motifs, outre ceux qu'ils ont jugé à propos de faire connaître; mais, certainement, on leur doit d'avouer que, jusqu'ici, ils ont [illegible] avec franchise; et [illegible] des raisons qu'ils ont données, ils doivent faire acquérir de l'expérience à leurs jeunes soldats et donner de l'occupation aux vieux, cette expédition était un excellent moyen de remplir leur but avec avantage pour l'humanité. Nous remercierions bien plutôt les Français d'avoir fait à Alger ce qu'ils ont promis, que de nous quereller avec eux dans la supposition qu'ils ont le projet d'y faire quelque chose de plus que ce qu'ils se sont engagés à faire."

"Le temps de la gloire militaire aussi est passé en France. Avec un roi qui a plus de 73 ans, et un héritier apparent qui a passé l'âge ou l'ambition pour les exploits militaires est une passion dominante, il y a peu à craindre sous ce rapport; et il est très à l'avantage de ce pays (l'Angleterre,) qu'il y ait à la tête des affaires un homme d'état prudent, qui ne cherche pas des motifs de querelle, et ne se mêle pas inutilement des affaires des autres puissances. Peu de personnes raisonnables croient que si cette intervention était nécessaire à l'honneur et à la sûreté de ce pays, on s'en dispenserait; et un plus petit nombre encore a besoin qu'on lui rappelle que le général qui a connu par expérience les maux et les horreurs de la guerre, est toujours le dernier à la provoquer. On ne devrait pas oublier que par une politique habile [*] ce pays a été maintenu en paix sans que l'honneur national ait été en rien compromis ; et que pendant que d'autres pays s'affaiblissent par des frais de guerre, nous nous renfermons dans la paix, et nous nous sommes préparés pour l'époque qui peut arriver, mais qui est, nous l'espérons, encore fort éloignée, où nous pourrons être forcés de nous mettre en campagne pour repousser l'aggression ou défendre nos droits."

"En même temps, il est dit dans le *Messager-des-Chambres* du 14 juillet, que toutes les casualités de la guerre d'Alger n'avaient pas été réglées dans les conférences et les négociations diplomatiques, et qu'en premier lieu une parfaite liberté d'action avait été laissée à la France. Le même journal contient l'avis important dont la teneur suit : "On déclare aussi que la rapidité de notre expédition, et de ses résultats, a induit notre gouvernement à anticiper les conférences qui doivent résulter naturellement de la latitude qui nous a été accordée, et que le cabinet des Tuilories a sollicité un congrès pour le réglement de tous les intérêts qui se trouvent liés à l'œuvre exécutée par notre marine et notre armée. C'est la première fois que nous paraîtrons en conquérants dans une de ces conférences, qui nous ont été si peu profitables depuis quinze ans." Quoique le *Messager des Chambres* soit un journal de l'opposition, et qu'il ne faille pas chercher dans ses colonnes les déclarations des ministres, le *Courier* de Londres corrobore ce qui précède, et ajoute :

"Si, satisfaites des garanties offertes par la France, les puissances auxquelles on en référera consentent à l'occupation permanente d'Alger, cette affaire se passera tranquillement, à la grande joie de la nation française, et avec l'approbation avouée, quoique peut-être peu sincère, des autres puissances. Si, au contraire, la décision du congrès était contre l'occupation permanente d'Alger par les Français, le parti de l'opposition aurait à provoquer cette mesure, au risque de jeter la France dans une guerre, non seulement contre un pays mais contre plusieurs. Quelle que soit la vanité de la nation française, il n'est pas raisonnable de supposer qu'elle voulût risquer les avantages commerciaux et autres qu'une longue paix lui a procurés, seulement pour se débarrasser d'une administration impopulaire. Quelle que soit la marche du gouvernement français dans cette affaire, nous ne saurions réellement voir aucun motif d'alarme ou d'inquiétude ; dans tous les cas, nous pouvons être assurés qu'on ne renoncera pas à la politique qui jusqu'ici a été suivie avec tant de succès par ce pays dans ses relations extérieures."

"Il paraît donc qu'on s'attend en Angleterre de ses députés, insistera pour qu'on garde Alger, tandis que le *ministère* français s'est décidé à référer cette question à la décision des alliés. Quelques journaux anglais s'élèvent sérieusement contre l'idée de rendre la ville à ses anciens possesseurs. "Si on a l'intention, dit le *Liverpool Albion*, d'anéantir le système de l'esclavage des blancs, qui, à la honte de l'Europe, existe depuis des siècles sur la côte nord d'Afrique; si on a résolu de mettre un terme réel au système de piraterie, il ne faut plus permettre jamais au Dey d'exercer encore cette autorité dont il a abusé pour le plus indigne de tous les objets. La voix de l'humanité l'exige impérieusement. Foi ne peut pas, ne doit pas être ajoutée aux engagemens les plus solennels par lesquels le barbare offrira sans doute de se lier pour obtenir qu'on lui rende sa puissance. Alger doit passer sous la domination de quelque puissance européenne, ou, comme la Grèce, sous la direction d'un prince chrétien. L'Angleterre ne saurait objecter à l'occupation permanente d'Alger, soit par la France, soit par quelque puissance chrétienne."

—Le feu roi d'Angleterre, Georges IV, a été enterré le 15 juillet, avec toute la pompe et la magnificence que ces soi-disant *divinités terrestres* ne manquent jamais de prodiguer en pareille circonstance, celle de toutes où, sans contredit, ces vaines et somptueuses grimaces sont le plus parfaitement inutiles et ridicules. Qu'y a-t il, en effet, besoin de tant d'ostentation pour mettre pourir en terre un cadavre ! Les journaux anglais sont pleins d'interminables détails sur ce sujet, mais nous ne jugeons pas à propos d'entretenir nos lecteurs de choses aussi frivoles et aussi peu gaies.

EXTERIEUR.

France.

(Extrait d'une lettre datée de)

Paris, le 13 juillet.

[illegible] ont été renversés par une majorité de 9,110 [illegible] élections des sept colléges compris dans [illegible] et dans l'antique section [illegible] des murs. L'élection des candidats constitutionnels est assurée. Nous apprenons de Pontoise, que le bureau a été renversé à une majorité de 200 voix sur [illegible] à Versailles la majorité constitutionnelle était [illegible] à Melun, de 264 sur [illegible]; et à Meaux, de 229 sur 322.

—539 élections étaient connues aux dernières dates; elles sont ainsi divisées : opposition 199; ministériels 123 ; en faveur de l'amendement de Lorgeril 11; des 221 qui ont voté la mémorable adresse, 141 sont déjà réélus.

Le *Drapeau Blanc*, en rendant compte de la défection de son parti dans les élections, dit :

"Les paysans sont riches, et les gentilshommes ne sont pas électeurs. C'est la raison pour laquelle les élections marchent si mal; mais quand on en viendra au feu de la mousqueterie, nous verrons de quel côté sera la majorité."

Paris, 9 Juillet.

L'administration fait de grands préparatifs d'illuminations pour célébrer ce soir la prise d'Alger. La solemnité du *Te Deum* recevra aussi tout l'écat que le peu de tems qu'on a eu pour se préparer permettra de lui donner. Un mandement de M. l'archevêque de Paris a paru à ce sujet. Le *Te Deum* et les autres prières ordonnées en action de grâces seront chantés ou récités le même jour au salut ou à l'issue des vêpres dans toutes les églises et chapelles de la capitale, et dans celles de la campagne le dimanche suivant, 18 juillet, immédiatement après la grand'messe. Le mandement porte que les prières pour la rentrée des Chambres auront lieu le 3 août et les jours suivans.

Le ministère est accusé, dans plusieurs journaux, de vouloir exploiter, à son profit, l'événement d'Alger, comme si le succès d'une expédition confiée à la valeur française était son propre ouvrage. Mais la nation française saura distinguer la part du ministère, et la part glorieuse acquise par notre jeune armée dans les trophées qui ont amené la soumission d'Alger.

Une ordonnance de police porte que, dans la soirée, il y aura illumination générale dans Paris. Au milieu des acclamations de commande qu'on entendra aujourd'hui, s'élèveront des acclamations sincères des amis du trône et des libertés publiques; *elles* s'adresseront au Roi et à nos braves soldats.

On espère que les détails de la prise d'Alger paraîtront demain dans le *Moniteur*, et que bientôt l'*urne électorale répondra* dignement aux glorieux triomphes d'Afrique.

—On a reçu, dit-on, des rapports datés du 30 juin, et qui ont été apportes à Toulon le 6 de ce mois par le brick *la Surprise*. On croit qu'ils ne seront publiés qu'avec ceux arrivés le 9 par le bâtiment à vapeur *le Sphinx*.

On a assuré que le bâton de maréchal de France est destiné à M. de Bourmont et à l'amiral Duperré. Le maréchal Marmont irait prendre le gouvernement d'Alger [illegible] quinze jours, et remplacer M. de Bourmont, qui viendra reprendre le ministère de la guerre.

D'après le plan de l'expédition et les mesures arrêtées d'avance, des divisions de la flotte ont dû être envoyées devant Oran, Bonne, Bugie et à Mers et Zeïtoun, port de Constantine, pour en obtenir la soumission.

Le bruit circulait aujourd'hui dans Paris, que le [illegible] n'aurait point été étranger à la prompte reddition d'Alger. Servant en réalité les intérêts de la France et de l'humanité, tout en affectant un grand dévoûment pour le dey, et une haine violente pour son ancienne patrie, il aurait été le promoteur des trois insurrections qui ont précédé et préparé la remise de la ville.

—Le *Drapeau blanc* affirme qu'il n'est pas question de changement de ministère. "S'il y avait une modification, dit-il, elle ne serait au reste que partielle et dans le sens de la prérogative (c'est-à-dire dans la vue de soutenir la faction apostolique.) Dans ce cas, le nom des hommes qui seraient adjoints aux membres actuels du cabinet ferait pâlir les libéraux." Il serait plus vrai de dire que ces noms feront rougir l'honneur national.

PARIS, 11 juillet.

Dépêche télégraphique de Toulon.

Devant Alger, le 6 juillet.

L'amiral Duperré à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies.

L'armée du Roi a triomphé. Le sort d'Alger est décidé depuis hier. Le pavillon du Roi flotte sur tous les forts et sur le palais du Dey.

La question européenne agitée depuis des siècles est résolue. (*Quotidienne*)

On assure qu'il est arrivé aujourd'hui, au ministère de la marine, des dépêches de l'amiral Duperré, datées du 6 devant Alger. Il rend compte des opérations qui ont eu lieu le 5 dans l'armée navale, après la reddition de la place; la plus forte partie de l'escadre s'était immédiatement rendue dans la rade d'Alger.

On ajoute que ces dépêches confirment ce qu'on avait déjà présenté hier sur la fuite du Dey à la tête des troupes turques. Cette dernière circonstance annonçait que, bien que le but de l'expédition soit atteint, tout n'est pas fini pour notre armée, destinée à former un établissement sur la côte d'Afrique; elle doit exterminer la piraterie dans ses autres repaires ; elle aura, sans doute, aussi à repousser les attaques des peuplades de l'intérieur de l'Afrique.

Ce document sera certainement publié demain par le *Moniteur*.

A Son Exc. le Président du Conseil des ministres.

La Cassaba, 5 juillet, 1 ½ heures après midi.

Paris,—Nous avons différé jusqu'au 4 juillet d'ouvrir notre feu sur le fort de l'Empereur, afin que toutes nos batteries pussent agir à la fois. J'avais pensé qu'en [illegible] la terreur chez l'ennemi dès le premier [illegible] abrégerait le terme des opérations. Nos [illegible] furent ouvertes dans la nuit du 29 et depuis les travaux [illegible] pas interrompus un seul instant. [illegible] nuit, et même aux heures auxquelles généralement on relève les travailleurs, l'ennemi a fait peu d'usage de son artillerie. Pendant le jour les tirailleurs turcs et arabes protégés par des fourres, ont pu se jeter dans les ravins et dirigeant leurs attaques sur notre gauche, ont blessé un nombre d'hommes assez considérable, mais bientôt nos troupes ont été mises à couvert par des épaulemens.

Nous devions nous attendre à des sorties vigoureuses. L'occupation du fort de l'Empereur permettait à l'ennemi de s'assembler sans risque en face du Cassaba. Il n'a point profité de cet avantage. Cependant, nos positions étaient faites pour le recevoir d'une manière convenable.

Les batteries ont été élevées avec une rapidité étonnante. Elles se composaient de 10 pièces de 24, 6 de 16, 4 mortiers de 10 pouces, et 6 obusiers de 8.

Tout était prêt le 4, au point du jour. A 4 heures du matin une fusée a donné le signal, et le feu a commencé. L'ennemi y a répondu vivement pendant trois heures. Les canonniers turcs quoiqu'ils fussent presqu'entièrement à découvert en raison du grand espace des embrasures, sont bravement restés à leurs postes, mais ils n'ont pu tenir contre le savoir et l'intrépidité de nos artilleurs, conduits par le général Lahitte, et animés par son exemple. A huit heures le fort avait cessé de tirer, tandis que nos batteries continuaient à le ruiner. L'ordre de faire brèche avait été donné, et l'on allait l'exécuter, lorsqu'une explosion effrayante a fait disparaître une partie des ouvrages de l'ennemi. Le général Hurel qui commandait la tranchée, n'a pas perdu un instant pour franchir l'espace qui séparait nos troupes du fort, et pour les poster au milieu des ruines. Il parait certain qu'à neuf heures, les troupes de la garnison étant découragées, ont retraité sur la ville en criant qu'on les sacrifiait sans aucun but, et que le Dey a donné l'ordre aussitôt, de faire sauter le magasin à poudre dans le fort.

A deux heures on m'a amené un parlementaire sur les ruines du fort de l'Empereur : c'était le secrétaire du dey. Il offrait d'indemniser la France pour les frais de la guerre. J'ai répondu, qu'avant tout, le Cassaba, le fort et le port devaient être livrés aux troupes françaises. Après avoir paru douter que cette condition fût acceptée par le dey, il est convenu que son obstination avait eu des résultats déplorables. Lorsque les Algériens, a t-il ajouté, sont en guerre avec le roi de France, ils ne doivent pas dire leur prière du soir avant d'avoir obtenu la paix. Cet envoyé retourna à Alger. Peu de tems après, deux des plus riches Maures de la ville furent envoyés par le dey. Ils ne cherchèrent point à cacher la terreur extrême dont étaient frappés les soldats et les habitans, et déclarèrent que tous avaient le plus grand désir que des négociations fussent entamées sans délai. Ils demandèrent qu'on fit cesser le feu, déclarant que celui de la place serait également arrêté. En conséquence, les hostilités furent suspendues. Le général Valazé s'en prévalut pour ouvrir des communications en avant du fort de l'Empereur.

A trois heures le secrétaire du dey se présenta de nouveau, accompagné des consul et vice-consul anglais. Il demandait des conditions de paix écrites. J'y souscrivis; elles lui furent délivrées ; j'en adresse la copie à votre excellence. A quatre heures, le secrétaire revint pour la troisième fois. Le dey fesait témoigner le désir qu'on exigeait de lui. M. Braschewitz, autrefois premier interprète de l'armée d'Egypte, fut envoyé au Cassaba. Le dey accepta dès qu'il les eût entendue, les conditions proposées, et déclara qu'il mettait une entière confiance dans l'honneur français. J'avais signé la convention le dey y apposa son sceau; mais il demanda que l'armistice fut prolongé jusqu'au 5 à midi, afin de lui donner le tems de mander son conseil qu'il voulait déterminer à souscrire aux conditions proposées. On suspendit le feu jusqu'à nouvel ordre, cependant nos travaux furent continués, et le 5 au matin, une communication de 800 mètres avait été établie, pour lier le fort de l'Empereur au terrain sur lequel devait être placée un batterie destinée à foudroyer le Cassaba. Aujourd'hui les deux Maures son revenus. Ils avaient l'ordre du dey de confirmer l'engagement qu'il a pris en mettant son sceau à la convention, et de faire la demande d'un retard de 24 heures dans l'occupation de la place. J'ai exigé que les forts, le port et la ville fussent livrés à 11 heures du matin aux troupes françaises. Le dey y a consenti, et dans ce moment l'étendard de la France flotte sur les tours de cette ville, dont la soumission a été depuis tant de siècles l'objet des vœux ardens de toute l'Europe. Le dey s'est retiré en ville dans une maison qu'il occupait avant d'avoir établi sa résidence au Cassaba. L'engagement que j'ai pris de respecter sa personne sera fidèlement observé. L'ardeur et l'intrépidité que les troupes ont déployées depuis le commencement de la campagne est au dessus de tous les éloges. Les officiers et les soldats d'artillerie et du génie ont maintenu l'ancienne réputation de leurs corps. L'énergie et les talens des généraux qui les commandent, ont contribué puissamment à nos succès. Les engagemens que nous avons eus en plaine avec l'ennemi, ont placé hors de question la supériorité de notre artillerie de campagne sur celle de Gribaul. La supériorité de l'artillerie de siège n'est pas moins remarquable. Des pièces de vingt-quatre ont été transportées de Sidi Ferruch au camp devant Alger, avec presqu'autant de rapidité qu'on en a mis dans le transport de l'artillerie de campagne. Les scellés ont été mis sur les propriétés publiques, il sera fait un inventaire, que je transmettrai à votre excellence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Comte de Bourmont.

Convention entre le général en chef de l'armée française et Sa Hautesse le Dey d'Alger.

Le fort de Cassaba, tous les forts dépendants d'Alger, le port et la ville seront remis ce matin à dix heures au pouvoir des troupes françaises.

Le général en chef de l'armée française promet à Sa Hautesse le Dey d'Alger de le laisser libre de sa personne, et en possession de toutes choses qui lui appartiennent personnellement.

Le dey aura la faculté de se retirer où il lui plaira avec sa famille et tout ce qui lui appartient ; et aussi longtems qu'il résidera à Alger, lui et toute sa famille sont placés sous la protection de l'armée française ; une garde lui sera fournie pour la protection de sa personne et de sa famille. Le général en chef promet à tous les soldats les mêmes avantages et la même protection.

L'exercice de la religion de Mahomet restera libre. La liberté des habitans de toutes les classes, leurs propriétés, leur commerce, leur industrie seront inviolables. Leurs femmes seront respectées ; le général en chef le promet sur son honneur.

L'échange de la présente convention sera fait aujourd'hui à dix heures du matin, et les troupes françaises prendront immédiatement possession du Cassaba, et successivement des forts, de la ville, et du port. *Signé* Comte de Bourmont.

[ici] Le dey a apposé son sceau.

Pour copie véritable, le lieutenant général, chef d'état-major. *Signé* Desprez.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés hier.

Goel Amelia, Rache, Pensacole, Capitaine.

Entrée hier

Goel Pomona, E Arnaud, Aransas, sur lest.

Arrivés avant hier.

Bateau à vapeur Columbia. Crain, du Bayou Sarah, avec 88 balles coton de la nouvelle récolte. savoir : 72 à Wilkins et Liton; 9 à M Wh[illegible]; 7 à A Fisk et co; divers articles à J Purdon; V David; H R Lee et co; McLend et Campbell; S C Bell; et autres—60 passengers.

Bateau à vapeur Cote, Jackson, de Trinity, avec 300 barils farine à H et W Bell; 600 pieces toile et corde d'emballage à A Fisk et co.

MEMORANDA.

Arrivés au Havre, du 4 au 10 juillet, le Crescent, le Philotus, le Gibraltar, le Gem, et le Sapho, partis d'ici.

Arrivé à Marseille, l'Indépendance, parti d'ici.

Goelettes Jam à Monroe, Bush et Lafayette, Bissell, pour ce port, devaient partir de Norfolk l'une le 25 Sept, et l'autre le 15 Oct.

Goel. May Flower, King, partie de ce port, est arrivée à Charleston.

ENTREPOT DE RIZ.

JACQUES LAROSE, caboteur et marchand de riz, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a transporté son magasin rue Dumaine, entre la Levée et la rue de Condé, maison du Dr. Pecquet, près de la Halle-aux-viandes, où il continuera, comme par le passé, à avoir un entrepôt de riz.

18 septembre—30

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $5 00 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) quarante deux onces de pain pour un escalin.

18 sep. D. PRIEUR, maire

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY.

LES ESCLAVES suivants seront vendus à l'Encan par le sus-nommé, Samedi, 18 du courant, à la Bourse Hewlett.

Berry, nègre âgé de 16 ans et depuis 10 ans dans le pays, bon domestique.

Marie, négresse âgée de 32 ans, domestique de maison, avec son enfant *Rachel*, âgée de 9 à 10 ans.

Louise, négresse de 32 ans et depuis 14 ans dans le pays, bonne cuisinière.

George, mulâtre âgé de 14 ans et depuis 10 ans dans le pays, domestique.

Elizabeth, mulâtresse, âgée de 17 ans, bonne cuisinière, avec son enfant Clarisse, âgée de 12 mois. Tous ces esclaves sont garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions.—A 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 sept.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu le 20 du courant, à 10 heures du matin, rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, le fond d'écurie appartenant à Mr. Blanchard, et consistant en TRENTE CHEVAUX de premier choix, et HUIT VOITURES, dont plusieurs n'ont que très peu servi et peuvent parfaitement convenir à MM. les habitans. Conditions : toute somme au-dessus de deux cents piastres, payable à la fin de mars 1831, en billets endossés à satisfaction du vendeur, et toute somme au-dessous payable comptant.

9 Sept—6

POUR VERA-CRUZ,

La goelette fine voilière, OSCAR, capitaine Byrn, partira positivement dimanche 19 courant. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

FOUCHE' COUGOT.

14 septembre—2

POUR VERA-CRUZ.

Le brick fin voilier SERAPHIN, cap. Bordère ; il prendra du fret et des passagers.

7 sept.—5f. SERAPHIN CUCULLU.

$10 De RECOMPENSE SERONT payées à celui qui arrêtera le mulâtre nommé MIGNIN, qui s'est absenté de chez le soussigné depuis le 14 du courant. Ce mulâtre se dit libre, est âgé d'environ 24 ans, créole du pays, de la taille de 5 pieds 3 pouces, parlant Français et Anglais, figure maigre et riante lorsqu'il parle. Les capitaines des navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne point donner asyle au dit mulâtre, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

16 sept—3 PRE. HURTUBISE.

AVIS.—Trouvé en mer par le capitaine Eldridge, de la goelette Elizabeth, une Boué en cuivre. Le propriétaire pourra la recouvrer en payant les frais de gazette.

Pour plus ample information s'adresser chez MM. LEFEBVRE & DURREL, au Bassin.

16 Septembre—3

---

[*] Le grand secret de cette politique, c'est la "foi britannique," qu'un de nos orateurs, avec raison, a dit être "plus honteusement célèbre encore que la foi punique." Comment des êtres, sous l'enveloppe desquels bat un cœur humain, peuvent-ils avoir l'impudeur de louer, à la face du monde, l'insigne duplicité, les protestations mille fois violées, les mille et un parjures du cabinet anglais dans l'affaire d'Espagne et celles de la Grèce et du Portugal! Il faut être plus vil, plus dégradé, plus corrompu encore que ceux qu'on loue ainsi. (N. de l'E. de l'Abeille.)